

N° CG 2007/I-2<sup>e</sup>/04  
Séance du 15 DEC. 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 DEC. 2006

### BUDGET PRIMITIF 2007 ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU TOURISME DU HAUT-RHIN

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche, en date du 13 novembre 2006
- VU l'avis des Commissions Réunies du Conseil Général, en date du 12 décembre 2006

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- D'accorder à l'Association Départementale du Tourisme une subvention totale de 2 387 900€ pour l'année 2007 au titre du programme F041, dont 310 000 € au titre du schéma départemental du tourisme et des loisirs ;
- D'autoriser le Président à signer la convention de financement avec l'Association Départementale du Tourisme, étant précisé que pour le prochain exercice, une convention d'objectifs se substituera à cette convention de financement. La convention d'objectifs précisera les missions, les moyens, les indicateurs de résultat et d'évaluation relatifs aux orientations de politique touristiques que le Département souhaite voir mener par l'ADT.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet 18 DEC 2006  
Publication 29 DEC 2006

Pour le Conseil Général  
délégué



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions